

# INFORMATION AUX CANDIDATS

## ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### SCRUTIN DU 11 MARS 2025

Les opérations de vote en vue de l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Collèges 2 à 5), fixée au 11 mars 2025, se dérouleront à l'urne de 10 h 00 à 11 h 30 à la préfecture de région – Place Félix Baret 13006 Marseille (entrée rue Edmond Rostand).

Pour ce scrutin, il appartient aux électeurs et aux organisations syndicales désirant présenter une liste de candidats dans l'un des collèges concernés par cette élection, de télécharger le dossier de candidature **sur le site internet de la préfecture de région** :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Les déclarations de candidature seront à déposer physiquement :

- à l'adresse suivante :

Préfecture des Bouches du Rhône  
Bureau des Élections et de la Réglementation  
Place Félix Baret  
13006 MARSEILLE  
(entrée rue Edmond Rostand)

- du lundi 3 mars au vendredi 7 mars 2025 : de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 16 h 00 ;
- le lundi 10 mars 2025 de 9 h 30 à 12 h 00.

**Un rendez-vous** doit obligatoirement être pris par messagerie :

[pref-elections@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-elections@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes (disponibles sur les sites internet de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur et de la préfecture des Bouches du Rhône :

- la déclaration collective de candidature de la liste
- pour chaque candidat : la déclaration individuelle de candidature valant procuration signée et la copie de sa pièce d'identité
- pièce d'identité du déposant (ou mandataire) de la liste